



Antoine Metzger « L'actionnariat salarié nous soude dans l'épreuve »

Le président de NGE s'attache à fidéliser les équipes : en France, 8 000 collaborateurs détiennent des actions du groupe de BTP.

« L'investissement moyen en actions s'établit chez NGE à 1 500 euros par salarié », précise Antoine Metzger, président du groupe.

NGE GROUPE

PROPOS RECUEILLIS PAR
GUILLAUME MOLLARET
@Newsdsud

MANAGEMENT Entreprise de travaux publics et de bâtiment implantée près d'Arles (Bouches-du-Rhône), NGE est détenue à 80 % par ses salariés et dirigeants et à 20 % par Crédit mutuel Equity. Avec 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et plus de 13 000 salariés, dont 11 000 en France, le groupe travaille sur des chantiers structurants tels que ceux du Grand Paris, l'Arena Futuroscope à Poitiers ou la pose de fibre optique dans l'Hexagone.

Entré dans le groupe en 1991 comme ingénieur travaux, Antoine Metzger préside NGE depuis 2014.

LE FIGARO. - Comment se porte l'entreprise à l'heure du reconfinement ?

Antoine METZGER. - Nous avons la chance d'être un secteur reconnu comme « essentiel » à la vie de notre pays par le président de la République et le gouvernement. Fort de cette chance, l'ensemble de nos chantiers tourne. Par ailleurs, dès le premier confine-

ment, nous avons mis en place un plan de relance, Remontada, qui nous a amenés à redémarrer tous nos chantiers fin mai. Cela nous a inscrits dans une dynamique. Comment avez-vous organisé vos chantiers pour ce reconfinement ? Les règles à appliquer sur la distanciation, le lavage de mains et le port du masque n'ont pas changé depuis le déconfinement de mai. Ce qui a changé, c'est notre attitude. Comme dans l'ensemble de la société française il y a sans doute

eu durant l'été un petit relâchement dans nos équipes. Mais, avec l'automne et le retour du Covid-19, ces gestes barrières sont désormais assimilés et parfaitement respectés. Je crains que nous devions encore les appliquer strictement durant encore un long moment.

NGE s'attache à favoriser

l'actionnariat salarié. Pourquoi ?

Ce qui prime, c'est que chacun puisse s'accomplir dans l'entreprise. Cela se construit par l'engagement, l'unité et le partage pour avoir des intérêts alignés. En 2015, nous avons donc décidé de créer un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) pour ouvrir le capital à l'ensemble de nos salariés. Ce qui n'est pas une mince affaire lorsque l'on n'est pas coté... En cinq ans, nous avons multiplié par deux le nombre de salariés actionnaires. Sur un effectif de 11 000 personnes en France, nous comptons aujourd'hui 8 000 collaborateurs actionnaires. C'est une formidable preuve de confiance en l'avenir de l'entreprise : 1 335 nouveaux collaborateurs ont confié leurs économies à ce fonds, en 2020. Cela montre qu'ils se sentent totalement partie prenante de l'aventure entrepreneuriale du groupe. Et cela nous soude dans l'épreuve.

Quelles sont les conditions d'entrée dans ce fonds ?

Nous organisons une campagne de souscription une fois par an. Le ticket minimum est de 50 euros. Le maximum est fixé légalement à hauteur de 25 % du salaire annuel du salarié actionnaire. Chacun peut y souscrire chaque année par un versement volontaire et par le placement de l'intéressement et de la participation. Je précise que l'un et l'autre sont les mêmes pour tout collaborateur quelle que soit l'entreprise du groupe qui l'emploie. L'investissement moyen en actions s'établit chez NGE à 1 500 euros par salarié. C'est un

cabinet indépendant, EY, qui évalue la valorisation.

Et les conditions de sorties ?

Il s'agit ni plus ni moins que des dispositions légales. Le salarié actionnaire peut notamment céder tout ou partie de ses actions au bout de cinq ans. Ou bien, entre autres, en cas de naissance, d'adoption d'enfant, de mariage, de divorce, d'achat de la maison principale ou, ce qui arrive également, de démission ou de départ en retraite. Le FCPE est géré par une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle dispose de la trésorerie nécessaire pour assurer la sortie dans les cas précités. Cette trésorerie provient des dividendes versés par l'entreprise. Dans la mesure où nous ne sommes pas une société cotée, il n'existe pas de flottant. En cas de besoin ou d'insuffisance de dividende, c'est l'entreprise qui les rachète, comme en cette année 2020 si particulière où les actionnaires ont renoncé au versement d'un dividende.

On ne retrouve dans le management du groupe que des personnes présentes de longue date. Pourquoi ?

L'idée de grandir ensemble constitue notre ADN. C'est un peu l'esprit des grandes ETI allemandes qui sont dirigées par des cadres de l'intérieur. Ils sont garants de la continuité de la culture. Cela permet par ailleurs de faire fonctionner pleinement l'ascenseur social. C'est aussi pour cela qu'il nous paraît normal que des femmes et hommes du groupe soient privilégiés dans la promotion interne et surtout au plus haut niveau.

NGE est un groupe multimétiers (terrassément, canalisations, routes, travaux souterrains, ferroviaire, fibre, smartcity...). Comment formez-vous

les collaborateurs ?

Devant le manque d'ouvriers qualifiés en France, nous avons, tant par conviction que par nécessité, créé une école de formation baptisée Plate-Forme. C'est aujourd'hui un Centre de formation d'apprentis (CFA) qui amène vers un titre professionnel des femmes et hommes éloignés de l'emploi. Je le précise : 94 % des salariés de NGE sont en CDI. Il est en effet primordial pour nous de conserver sur le long terme ces talents dans l'entreprise.

En janvier 2020, vous avez installé un nouveau directeur général.

Pourquoi ?

Nous avons fait évoluer la gouvernance du groupe suite à notre forte croissance avec un besoin de renouvellement de génération. Les maîtres mots sont plus d'unité, de proximité et d'expertise, notamment en matière de financement de projets d'infrastructures. Cette nouvelle équipe plus jeune renforce notre mode de travail collaboratif aussi bien avec nos clients et nos partenaires qu'en interne. Elle prépare l'avenir à la recherche de nouveaux relais de développement, car, actionnaires de l'entreprise, nous sommes avant tout des entrepreneurs. Actuellement, 30 % de notre chiffre d'affaires est généré par des métiers que nous n'exercions pas il y a cinq ans. Les fortes évolutions que connaît notre secteur laissent envisager la même tendance pour les années à venir. ■